

# Surveillant pénitentiaire

---

Un métier de relations

---

*Thomas Augereau & Sylvère Chataignon*



*« Honneur et discipline »*

*Nous remercions les personnes qui nous ont consacré du temps, ont partagé leur expérience du métier de surveillant pénitentiaire et ont répondu à nos questions à ce sujet.*

## Sommaire

Sommaire.....	3
Introduction.....	4
I. Contexte et généralités.....	5
A. Contexte de l'administration pénitentiaire en France.....	5
B. Nos sources.....	8
C. Précautions.....	11
II. Présentation du métier de surveillant.....	12
A. Place du surveillant.....	12
B. Sources de prescriptions.....	14
C. L'écart prescrit-réel.....	16
III. Interactions avec les détenus.....	19
A. Faire face.....	19
B. Le lien humain.....	23
C. Surveiller.....	25
IV. Vivre avec le métier de surveillant.....	26
A. Défendre son statut.....	26
B. Collègues.....	27
C. Hiérarchie.....	28
D. Amis et famille.....	29
E. S'individuer.....	30
Conclusion.....	31
Bibliographie.....	32

## Introduction

« Être surveillant pénitentiaire, c'est agir pour la protection de toute la société. C'est aussi participer au quotidien à la réinsertion des personnes détenues. L'écoute, l'observation, l'humain sont au cœur de sa mission qu'il exerce avec autorité et sang-froid. » (Ministère de la Justice, 2021). C'est ainsi que le ministère de la justice envisage ce métier et qu'il le présente aux candidats au concours national. Cette formule, si elle donne un aspect presque lumineux au métier, laisse aussi entrevoir toute la complexité qu'il renferme, voire émerger une contradiction, une tension entre d'une part l'obligation de priver de liberté les détenus, les surveiller et d'autre part, mettre en œuvre les conditions permettant d'assurer le respect de leurs droits. C'est cette tension presque palpable ainsi que de l'insatisfaction liée au traitement médiatique de cette fonction qui ont inspiré l'idée de faire du métier de surveillant pénitentiaire l'objet de cette étude. Par la suite, c'est un chiffre décrivant le taux de récidive qui a incité à travailler sur le rapport qu'entretient le surveillant avec le détenu et son rôle par rapport à l'objectif de réinsertion mis en avant par l'administration pénitentiaire. En effet, 31% des sortants de prison en 2016 ont été condamnés une nouvelle fois pour une infraction commise dans l'année de leur libération et 79% d'entre eux se sont vu imposer une peine d'emprisonnement ferme (Cornuau, et al., 2021). Pour mener cette étude, trois surveillants pénitentiaires ont accepté de témoigner de leur expérience du métier au cours de différents entretiens, et cela constitue la majorité du matériel utilisé pour l'élaboration de ce travail. Par ailleurs quelques éléments de la littérature disponible sur ce sujet ont été utilisés pour étayer le propos. En premier lieu sera évoqué le contexte de l'administration pénitentiaire et quelques généralités sur le métier de surveillant pénitentiaire. Ensuite, sera réalisée une présentation plus approfondie du métier en mobilisant notamment les concepts de *source de prescription* et *d'écart prescrit-réel*. Le troisième temps de cette étude permettra d'évoquer plus à fond les interactions entre surveillants pénitentiaires et détenus. Enfin, la dernière partie s'intéressera davantage à ce qu'il en est de vivre avec le métier de surveillant pénitentiaire.

## I. Contexte et généralités

### A. Contexte de l'administration pénitentiaire en France

De nos jours en France, l'administration pénitentiaire dépend du ministère de la Justice. Elle décline sa raison d'être en trois missions principales : assurer l'accomplissement par les personnes détenues de leur peine, les garder dans des conditions acceptables (prévention des suicides et application des règles pénitentiaires européennes) et mettre en place des dispositifs de réinsertion sociale.

#### 1. Types d'établissements

En France, différents lieux accueillent les individus que la justice a condamné à une peine d'incarcération :

- **Maisons d'arrêts (MA) :**

Ce sont ces établissements qui accueillent les prévenus<sup>1</sup> ainsi que les condamnés dont la peine ne dépasse pas deux ans. Il y en a, au 1<sup>er</sup> mai 2022, 131 (incluant aussi les quartiers MA situés dans des centres pénitentiaires) sur le territoire qui accueillent 48 431 détenus pour 34 875 places opérationnelles<sup>2</sup>. Cela correspond à une densité carcérale de 139.8% (Direction de l'Administration Pénitentiaire, 2022).

- **Centres de détention (CD) :**

Ils accueillent les condamnés à plus de deux ans de prison et considérés comme ayant les meilleures perspectives de réinsertion. Ces établissements ont à ce titre « un régime de détention principalement orienté vers la resocialisation des personnes détenues »<sup>3</sup>. Au 1<sup>er</sup> mai 2022 la France compte 67 CD et QCD<sup>4</sup> pour 18 688 détenus et une densité carcérale moyenne de 92.2% (ce qui n'empêche pas que certains CD ou QCD soit en situation de surpopulation), (Direction de l'Administration Pénitentiaire, 2022).

- **Maison centrale (MC) :**

Elles sont destinées à recevoir les détenus les plus difficiles, la détention de ces derniers y est essentiellement axée sur la sécurité (Bionda, et al., 2018). On compte 13 MC et QMC qui accueillent

---

<sup>1</sup> Personne poursuivie devant le tribunal correctionnel ou devant le tribunal de police pour une infraction et qui n'a pas encore été jugée (Larousse).

<sup>2</sup> Nombre de places en fonction de la superficie au plancher (circ. AP8805G B402 du 3 mars 1988, définissant le mode de calcul de la capacité de chaque établissement) et effectivement disponibles (les places en travaux ne sont donc pas comptabilisées).

<sup>3</sup> Bionda, et al., 2018, p. 15.

<sup>4</sup> Quartier centre de détention.

1 685 détenus pour une densité carcérale moyenne de 80.0% (et aucune en situation de surpopulation), (Direction de l'Administration Pénitentiaire, 2022).

- Autres types d'établissements :

Les trois types d'établissement évoqués jusqu'à présent représentent la majorité de la capacité d'incarcération en France, mais il existe par ailleurs d'autres établissements présentant des spécificités :

- **Centre pénitentiaire (CP)** : « Etablissement mixte qui comprend au moins deux quartiers à régimes de détention différents<sup>5</sup>. »
- **Centre pour peines aménagées (CPA)** : « Peut recevoir les condamnés bénéficiant d'une mesure de semi-liberté ou d'un placement à l'extérieur ainsi que les condamnés dont le reliquat de peine est inférieur ou égal à deux ans<sup>6</sup>. »
- **Centre de semi-liberté (CSL)** : « Reçoit des condamnés admis au régime de la semi-liberté (voir "semi-liberté") ou du placement à l'extérieur<sup>7</sup>. »
- **Centre national d'évaluation (CNE)** : « [S]ervice de l'administration pénitentiaire spécialisé dans l'évaluation des personnes condamnées [...], [il] procède à deux types d'évaluation pluridisciplinaire : pour proposer une affectation en établissement pour peine adaptée à la personnalité des condamnés et formuler des préconisations de prise en charge dans le cadre de l'élaboration de leur parcours d'exécution de peine ; pour déterminer l'existence ou la persistance d'une dangerosité éventuelle chez les condamnés dans le cadre de l'examen d'une demande d'aménagement de peine ou d'une mesure de sûreté<sup>8</sup>. »
- **Etablissement pénitentiaire pour mineur (EPM)**.

Ces quelques éléments statistiques sur la population carcérale selon le type d'établissement témoignent du caractère non neutre de l'organisation de l'administration carcérale et notamment de ses infrastructures en ce qui concerne l'expérience de détention, tant des détenus que des surveillants. En effet, et cela coïncide avec la nature des témoignages que nous avons pu recueillir, la vie en maison d'arrêt semble beaucoup moins paisible qu'en centre de détention, or c'est aussi dans celles-ci que la surpopulation carcérale est la plus importante.

## 2. Organisation hiérarchique

Par ailleurs, les surveillants pénitentiaires assurent de nombreuses et diverses tâches et c'est une dénomination qui désigne en réalité plusieurs postes, plusieurs grades. En effet la structure

---

<sup>5</sup> Bionda, et al., 2018 p. 15

<sup>6</sup> *Ibid.*

<sup>7</sup> *Ibid.*

<sup>8</sup> *Ibid.*

hiérarchique de l'administration pénitentiaire présente certaines similitudes avec l'armée. L'usage de grades en fait partie :

Aperçu de l'organisation hiérarchique de l'administration pénitentiaire par ordre ascendant :

- **Surveillants pénitentiaires** : Ils forment le corps d'encadrement et d'application et comporte cinq grades :
  - Élève surveillant ;
  - Surveillant ;
  - Surveillant brigadier ;
  - Premier surveillant ;
  - Major.
- **Officiers pénitentiaires** : Ils élaborent la politique interne relevant de la prise en charge des détenus sous la direction du chef d'établissement et supervisent le corps d'encadrement et d'application. Ce groupe, appelé corps de commandement est composé de trois grades :
  - Lieutenant pénitentiaire ;
  - Capitaine pénitentiaire ;
  - Commandant pénitentiaire.
- **Chefs des services pénitentiaires (CSP)** : Corps intermédiaire entre le corps de commandement et le corps de direction. Ils assurent des fonctions d'encadrement et de direction qui varient selon la taille de l'établissement dans lequel ils exercent. Ce corps comprend trois grades :
  - CSP de classe normale ;
  - CSP hors classe ;
  - CSP de classe exceptionnelle.
- **Directeurs des services pénitentiaires (DSP)** : Ils assurent les fonctions de direction, d'expertise et de contrôle au sein de l'administration pénitentiaire. Ce corps est divisé en trois grades :
  - DSP de classe normale ;
  - DSP hors classe ;
  - DSP de classe exceptionnelle.

Ce rapport porte avant tout sur le métier de surveillant, et plus particulièrement d'un surveillant de couloir qui exerce donc au plus près des détenus.

## B. Nos sources

### 1. Généralités

Pour cette étude nous avons eu l'occasion de rencontrer trois personnes différentes ayant exercé ou exerçant le métier de surveillant pénitentiaire. Cela n'a pas été évident car dans le milieu carcéral, la sécurité prime et de ce fait, les surveillants sont soumis au devoir de réserve – exception faite des représentants syndicaliste (cf. ci-après). Rencontrer des surveillants dans le cadre de notre démarche d'*interview* a été difficile.

Il est important de préciser que nos deux premiers entretiens ont été menés avec des représentants syndicaux, membres du Syndicat Pénitentiaire des Surveillants (SPS). Il est incontestable qu'ils aient par leurs récentes activités pu prendre du recul sur leur expérience du métier. Néanmoins leur regard et les réponses qu'ils ont pu nous apporter ont enrichi notre réflexion et son très complémentaires avec le troisième entretien que nous avons pu mener. Pour ce dernier, nous sommes passés par la direction d'un centre de détention qui nous a transmis le contact de l'un de ses personnels. Nous sommes conscients du biais que cela peut représenter, toutefois le regard de cette troisième personne à grandement fait évoluer notre compréhension du monde carcéral et nous l'espérons permettra de davantage nuancer nos propos. Il est indéniable que cette troisième personne possède de très grandes qualités humaines et nous émettons l'invérifiable hypothèse qu'il soit une perle rare parmi les surveillants pénitentiaire. Cette supposition est toutefois soutenue par le fait que la direction ait joué un rôle déterminant dans cette rencontre. Et si cela n'enlève rien à l'honnêteté du témoignage de cette personne en laquelle nous avons toute confiance c'est une réalité que nous souhaitons garder à l'esprit tout au long de notre analyse, au même titre que le regard de représentant syndical que partagent nos deux autres interlocuteurs. Le contexte dans lequel s'est déroulé ces entretiens n'est pas anodin non plus. Le premier a eu lieu sur une terrasse de café (au calme) et a duré un peu plus d'une heure et demie ce qui nous a permis d'aborder l'ensemble des points que nous avons prévus. Le second a eu lieu en visio-conférence, pour à nouveau, à peu près une heure quarante de conversation avec cette fois ci, moins de possibilité d'appréciation du non-verbal. Enfin le troisième s'est déroulé sur le domaine du centre de détention, dans les bâtiments administratifs et de formation. La rencontre s'est étendue sur environ quatre heures avec près de trois heures trente de d'échange *formel*. L'allongement de la durée des entretiens (par rapport à la base d'environ une heure originellement prévue) s'est fait à chaque fois de manière naturelle et avec l'accord explicite de nos interlocuteurs. Nous considérons que toutes nos interviews se sont déroulées dans de bonnes conditions et nous permettent de mener une réflexion pertinente à partir de témoignages sincères dans les contextes susmentionnés et avec ce qu'ils impliquent.

Par ailleurs, l'univers carcéral est un lieu de forts enjeux politiques et sociétaux, duquel peut d'informations filtrent. Le traitement médiatique est donc biaisé et il assez clair que les reportages sur ce sujet présentent une mise en scène – au moins partielle – du métier de surveillant. Comme



L'une des personnes rencontrées l'a mentionnée : « C'est un métier inaccessible et incompréhensible pour le non-surveillants ». Les sources vidéographiques qui ont été utilisées l'ont été avec une grande prudence et en s'assurant de toujours recouper les informations avec d'autres sources.

Enfin la littérature utilisée est principalement issue du ministère de la justice ou d'administrations en dépendant plus ou moins.

## 2. Trame de vie des personnes interviewées et contexte d'accèsion au métier de surveillant pénitentiaire :

- Interlocuteur n°1 :

Issu d'une famille ouvrière et avec une première expérience professionnelle d'une grande pénibilité en tant que docker intérimaire, il a la volonté de trouver un emploi stable. Il est un temps surveillant de nuit pour un internat avant de décider de passer le concours de la fonction publique à la fin de l'année 1991 avant d'être reçu et de passer 8 mois à l'école de Fleury-Mérogis en 1992. Il passe trois ans à Rouen puis six à Nantes avant d'être affecté au centre pénitentiaire de Lorient-Ploemeur où il exerce en tant que surveillant pénitentiaire de 2006 à 2015. Depuis 2015 il est élu représentant syndical au Syndicat Pénitentiaire des Surveillants (SPS) et il est en conséquence libéré de ses fonctions de surveillant. Entre ses multiples journées de présence à Paris en tant qu'élu syndical, les allers-retours avec Lorient et les jours de repos, il n'a quasiment plus d'activité de surveillant en centre pénitentiaire. Pour conclure, si son travail de surveillant a été vecteur de beaucoup de noirceur dans sa vie, cela lui a permis d'accéder à une certaine aisance financière et une stabilité d'emploi.

- Interlocuteur n°2 :

« Ça n'est pas une vocation, cela s'est fait par pur hasard. » Après une carrière de manager dans la restauration, c'est une annonce dans un journal en 2002 qui le pousse à se présenter au concours de la fonction publique à 38 ans et d'intégrer par la suite l'École Nationale d'Administration Pénitentiaire (ENAP). Il est affecté à la maison d'arrêt de Villepinte en 2003 et au fil de sa carrière est promu jusqu'au grade de brigadier. Élu représentant syndical au SPS, c'est à partir de 2015 qu'il est détaché à temps plein pour cette activité. Ses observations et son expérience lui font mettre en exergue une dégradation notable du système carcéral français et plus particulièrement de l'activité de surveillant pénitentiaire depuis 2003 (début de sa carrière).

- Interlocuteur n°3 :

Après un parcours scolaire honorable, il considère dès 19 ans le métier de surveillant pénitentiaire qui lui paraît « fait pour [lui] ». Après avoir été reçu au concours de la fonction publique en 2002, il

intègre l'ENAP et s'y forme aux aspects théoriques du métier. Il fait ses premiers pas dans l'univers carcéral au cours de deux stages. Le premier à la maison d'arrêt de Rouen qui « fonctionne très bien » et dont la gestion est « carré », et le second dans l'ancien centre de détention de Liancourt, où là aussi, tout se passe bien. Même si à ses débuts, son physique de jeune de 17 ans ne lui facilite pas les choses, il finit par trouver sa place par l'expression d'un charisme naturel et d'un certain aplomb verbal. C'est sa première affectation à la maison d'arrêt de Paris la Santé en 2003 qui va davantage le mettre à l'épreuve, il va y découvrir une vie pénitentiaire bien différente de ce qu'il a côtoyé jusque-là. Il est titularisé en 2005 et étant originaire du Nord souhaite s'en rapprocher, ce que lui permet son affectation au nouveau centre de détention de Liancourt. Il est agent de roulement jusqu'en 2019 avant de rejoindre le service de sécurité des infrastructures.

### C. Précautions

Nous utiliserons régulièrement au cours de ce rapport le terme de « surveillant », sous-entendant toujours la forme de « surveillant pénitentiaire » pour des raisons de lisibilité.

Par ailleurs chaque dénomination d'établissement pénitentiaire faisant référence à des réalités bien différentes, nous emploierons l'expression « établissement pénitentiaire » pour désigner ce qui est communément entendu par « prison ». À nouveau, dans le but d'alléger la lecture, le terme « pénitencier » sera fréquemment utilisé avec le même sens et la même intention. Les expressions plus spécifiques désignant des types d'établissement pénitentiaire particuliers (cf. § I.A.1) seront utilisées lorsque cela sera nécessaire à l'argument.

Enfin, les citations entre guillemets sans référence bibliographique sont systématiquement des verbatims des surveillants au cours des entretiens.

## II. Présentation du métier de surveillant

### A. Place du surveillant

#### 1. Historiquement

Le métier de surveillant a nécessairement évolué au cours de l'histoire. En 1919, le terme de « gardien de prison » est aboli et remplacé par le titre de « surveillant pénitentiaire » qui demeure encore en vigueur aujourd'hui. Jusqu'à la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle il n'existe pas de concours spécialisé pour les gardiens puis surveillants.

Plus récemment, l'administration pénitentiaire a dû prendre en charge un certain nombre de fonctions qui ne dépendaient pas d'elle jusque-là, par exemple le transport de prisonniers. Par ailleurs il est décidé de créer des brigades d'intervention spécialisées pour répondre à des situations de crise au sein des établissements pénitentiaires à l'échelle régionale. Ces différentes évolutions requièrent des surveillants pénitentiaires d'assurer un panel de missions plus vaste nécessitant parfois des formations et une spécialisation sur certaines d'entre elles. Aujourd'hui ce sont même des métiers à part entière qui ont émergé là où le surveillant assurait tous les rôles (mis à part le transfert) :

- ERIS : Equipes Régionales d'Intervention et de Sécurité ; on peut faire le parallèle avec le GIGN ou le RAID, mais elles interviennent dans le monde carcéral, dans les situations de crises majeurs. Elles ont été créées en 2003.
- UHSI/UHSA : Unité Hospitalière Sécurisé Interrégionale/Spécialement Aménagée ; leur rôle est de prendre en charge les détenus nécessitant des soins physiques et/ou psychiatriques.
- Les agents membres d'une équipe d'extraction judiciaire.

Unanimement les trois surveillants nous ont partagé le sentiment d'une importante évolution de leur métier ces dernières décennies. Trois aspects principaux de cette évolution émergent. Le premier, et sans doute le plus saillant, c'est l'évolution des lois qui sont parfois qualifiée de « laxistes » et « trop tolérantes » envers les prisonniers, notamment en ce qui concerne l'interdiction de la fouille systématique. L'un des surveillants l'exprime ainsi : « Avant, les surveillants gagnaient toujours, maintenant, ce n'est plus du tout le cas avec les droits de l'homme et tout ça. » Le second, c'est l'augmentation spectaculaire de la violence en milieu carcéral (qui est en partie une conséquence du premier aspect), tant entre les détenus qu'à l'encontre du personnel pénitencier et particulièrement des surveillants qui sont en première ligne. Et enfin le troisième et aussi le moins évoqué, c'est l'ouverture aux femmes du poste de surveillant pénitentiaire dans les établissements

accueillant des hommes qui semble avoir apporté un sentiment d'apaisement. Cependant, ce sentiment s'est estompé étant par ailleurs rapidement noyé par la progression de la violence.

## 2. Dans la société

Le métier de surveillant a plutôt mauvaise presse dans la société civile et plusieurs raisons peuvent être évoquées pour comprendre cela. Pour commencer, l'univers carcéral implique un enjeu sécuritaire de premier ordre et s'accompagne par conséquent de mesures pour assurer cette sécurité. Un pénitencier est un endroit inaccessible au tout venant, et peu d'informations en filtrent, les surveillants sont par exemple tenus de s'astreindre au devoir de réserve et au secret professionnel. Pour les journalistes, il est aussi très compliqué de pénétrer dans ces établissements et d'obtenir des informations, pourtant les articles de presses ne manquent pas et ils sont souvent peu révélateurs du métier de surveillant et ont davantage l'habitude de créer ou nourrir des scandales autour d'affaires de violence (*par* ou *sur* un/des surveillant(s)) plus ou moins justement rapportées sans rendre compte de la réalité du métier. Par ailleurs ces articles rapportent souvent la présence d'objets illégaux à l'intérieur du pénitencier (armes, drogues, téléphones mobiles) ce qui tend à faire apparaître les surveillants comme des incompetents qui ont failli à leur tâche, alors qu'ils ne disposent pas des leviers pour assurer « l'étanchéité » des établissements pénitentiaires (e.g. interdiction de la fouille systématique). Mais de cela, le grand public en a rarement conscience et c'est donc une vision constituée de préjugés et de conclusions simplistes et mal informées qui prédomine hors des murs.

De son côté, le surveillant est certes sensible à cette méconnaissance accompagnée d'un manque de reconnaissance et parfois de critique virulente, mais il a aussi sa propre perception de la place qu'il occupe dans la société. Tout d'abord il est conscient de l'importance de son rôle pour celle-ci. En effet, ils sont ceux qui s'occupent des individus dont la société ne sait que faire. Il est aussi celui qui considère être le plus conscient des défaillances et de l'état de la société car il est au contact de ceux qu'il dit être la « déchéance que la société produit aujourd'hui ». Certains ont aussi témoigné d'un certain fatalisme quant à la mission de réinsertion des condamnés que l'administration se donne. En effet dans la réalité de son travail, le surveillant se sent impuissant ou si telle ou telle de ses actions participe à cette réinsertion c'est de manière fortuite. Ainsi cette mission de réinsertion qui est présentée comme centrale dans la raison d'être de l'administration pénitentiaire vis-à-vis de la société est en réalité bien lointaine du vécu et de l'acte du surveillant : « Tout ce que je veux, c'est qu'ils ne s'échappent pas. »

## B. Sources de prescriptions

### 1. De la profession

Au niveau national, le surveillant est soumis au code de déontologie de l'administration pénitentiaire qui encadre leur pratique. Ses missions, prescrites par l'établissement dans lequel il exerce sont principalement les suivantes<sup>9</sup> :

- veiller à la sécurité du personnel et des détenus ;
  - passer dans les couloirs ;
  - procéder à l'ouverture et à la fermeture des portes ;
  - vérifier l'état des barreaux ;
  - inspecter les cellules ;
  - assurer les déplacements des détenus ;
- maintenir l'ordre ;
  - apaiser les tensions ;
  - maintenir le calme pendant les activités extérieures ;
- assurer certains services auprès des détenus :
  - donner le repas aux détenus ;
  - écouter les requêtes des détenus ;
  - accompagner les détenus dans leurs démarches administratives ;
  - conseiller les détenus sur les activités ;
  - animer des activités sportives ou culturelles.

Concrètement, voilà ce à quoi peut ressembler une journée classique d'un surveillant de jour :

- 6h45 : Appel des agents pour être assuré de leur présence et récupération des dispositifs de communication (talkie-walkie, dispositif d'alerte d'urgence, cahier de déplacement, etc.) et de l'équipement (gilet, clefs, etc.), puis, prise de service ;
- 7h00 - 7h10 : contrôle des détenus, qu'ils soient présents et vivants ;
- 7h15 – 11h25 : encadrement des activités, telles que :
  - Bibliothèque ;
  - Promenade ;
  - Ateliers divers ;
  - Douches ;
  - Infirmerie ;
  - Parloir ;
- 11h30 : fin des activités et service du repas ;

---

<sup>9</sup> Fiche Métier : Surveillant pénitentiaire, *le Parisien*

- Même principe l'après-midi, et ce jusqu'au repas du soir, avec une autre équipe de surveillants selon le fonctionnement de l'établissement.

## 2. De soi-même

Le surveillant a sa propre interprétation de ce qui lui est prescrit, ce qui ajoute un nouveau niveau de prescription à celles déjà mentionnées. Cette interprétation est évidemment relative à chaque individu, mais des lieux communs émergent toutefois :

- Prévenir les tensions ;
- Laisser un couloir calme à la relève.

Ces deux formules vont plus loin que juste « apaiser les tensions » et empêcher l'évasion. Prévenir les tensions relève d'un savoir-faire et d'une expérience fine des relations humaines qui permet au surveillant aguerri de *sentir* la tension se créer (à la tournure d'une interaction, au comportement du détenu, etc.) et d'adapter sa posture pour empêcher l'escalade avant même qu'elle soit apparente. C'est ce savoir-faire en particulier qui permet à la vie carcérale de se dérouler la plupart du temps sans anicroche.

### C. L'écart prescrit-réel

En une phrase, un rapport du SPS résume les tensions qui irriguent la fonction :

« Entre obligations de moyens (respecter les règles) et obligations de résultats (absence de désordre, d'émeute, d'évasion, de trafics, de suicides), entre logique bureaucratique et logique du maintien de l'ordre, entre sécurité et réinsertion des détenus, entre exigence envers les personnels et tolérance envers les détenus, les Surveillants Pénitentiaires ont effectivement perdu tout repère. » (SPS, 2016)

1. Un écart entre objectifs de résultats et moyens pour y parvenir, source d'insatisfaction et de mal-être

De manière générale, l'écart entre la volonté de réaliser le travail prescrit et l'impossibilité matérielle d'y parvenir crée un mal-être : « À cette impossibilité objective du contenu du travail, correspond subjectivement, l'impression pour le Surveillant d'être toujours en faute, quel que soit le niveau d'investissement dans le travail. » (SPS, 2016)

Plus précisément, et pour commencer, il y a un conflit quasi permanent entre la prescription d'apaisement des tensions et des infrastructures inadaptées ou déficientes. C'est surtout le cas dans les maisons d'arrêts où la surpopulation est plus que fréquente et où l'espace n'est par conséquent pas adapté à l'accueil des détenus dans des conditions permettant de maintenir une atmosphère apaisée. L'un des surveillants nous a partagé son expérience dans une maison d'arrêt où trois douches sur quatre étaient hors d'usage, cela rendait le passage aux douches quatre fois plus long, bouleversait l'organisation et aboutissait à des frictions régulières.

2. Une définition imprécise du prescrit qui laisse une large part à l'interprétation

Certaines obligations sont très bien délimitées et semblent très « mécaniques » mais d'autres sont très floues comme « apaiser les tensions ». L'écart à propos de cette prescription est double :

- D'abord le résultat est difficilement mesurable. Faut-il compter le nombre de rixes par période ? Peut-on objectivement attribuer l'évolution du nombre de confrontations à la capacité d'un agent pénitentiaire à réduire les tensions ? Ce résultat n'est-il pas lié au moins en partie, aux détenus eux-mêmes ?
- Ensuite, on l'a vu plus haut, le surveillant d'expérience va augmenter son propre niveau d'exigence et se fixer un objectif de prévention plutôt que d'apaisement, parce qu'il considère – sans doute inconsciemment – que c'est plus efficace. Sur ce point-ci, les



compétences professionnelles attendues entre la capacité à apaiser et la capacité à prévenir ne sont pas les mêmes.

3. Un écart entre l'image portée par la dénomination du poste et les missions effectivement assumées qui dévalorise celui qui les assume

Les verbatims des surveillants et les revendications des syndicats sont révélateurs sur ce point :

« Pour en finir avec l'image désuète et stéréotypée du "gardien de prison", [l'administration a procédé à un] changement de dénomination très réducteur [et opté pour la qualification] de "Surveillant(e) " qui, par définition, est une personne qui ne fait que surveiller ce dont elle a la responsabilité. Nos missions ne se cantonnent plus à ça ! » (SPS, 2016)

« Il faut être capable d'assurer pleins de fonctions différentes : du "combattant" au "psychologue" jusqu'à "l'infirmier" et même "l'inspecteur". »

En une image, la qualification de « surveillant » correspond mal à une fonction qui s'apparente davantage à celle d'un « couteau suisse ».

Ainsi les syndicats veulent-ils faire correspondre formellement le prescrit au réel, que chaque tâche soit reconnue. A titre d'exemple, la formalisation de la fonction d'enquêteur est attendue :

« Cette extension du renseignement sur le domaine pénitentiaire, en relation très étroite avec le renseignement du domaine public, valorisera indéniablement notre profession souffrant de l'image archaïque et dégradante de "gardiens de prisons". » (SPS, 2016)

4. Une répartition des missions entre les différents postes, synonyme d'inefficacité : l'impossible mission de réinsertion

L'agent pénitentiaire assure théoriquement un rôle d'accompagnement à la réinsertion, mais, après vingt ans d'expérience, l'un d'eux fait le constat qu'il ne s'occupe que de la surveillance. Finalement, l'objectif prioritaire voire unique est que les prisonniers ne sortent pas.

Le volet de la réinsertion est laissé à d'autres, dont c'est le travail exclusif. « Mais ils ne vivent pas avec les détenus au jour le jour, et eux aussi sont surchargés et ont beaucoup trop de dossiers à suivre. » Ainsi cette spécialisation, cette répartition des missions ne paraît pas satisfaisante, ni pour l'accomplissement de la mission elle-même, ni pour l'intérêt du métier de surveillant.

## 5. Un principe de subsidiarité qui semble mal installé

« Le surveillant fait trop de choses par rapport à ce qu'il peut faire ; ce qu'il ne "sait/peut" pas faire, il le "balance" à un autre (pas un autre surveillant, mais la hiérarchie, ou des personnels spécialisés). »

Ces notes remontées à la hiérarchie permettent à l'agent pénitentiaire de « soulager » sa responsabilité. Mais ce processus ne semble pas satisfaisant : entre le signalement et la décision, le temps qui s'écoule est perçu comme beaucoup trop long.

À propos de la radicalisation observée par un des surveillants : « Le surveillant ne *décide* jamais rien, il *signale*. C'est très procédurier, il faut que ça remonte la hiérarchie puisque ce sont les juges qui prennent des décisions avant que les actions puissent être menées. » Les surveillants rédigent des notes pour leur hiérarchie. « Ce n'est pas nous qui décidons *in fine*. »

Au-delà du sentiment de lenteur c'est bien un sentiment de dépossession de la décision qui devrait au moins en partie leur revenir qui est souligné ici.

« Le Surveillant est responsable de son étage, il prend les décisions qu'il juge opportunes. Il doit souvent faire preuve de discernement et de qualités humaines afin d'éviter les tensions qui pourraient avoir de plus graves conséquences. Or, ce pouvoir discrétionnaire des Surveillants Pénitentiaires n'est pas reconnu. Il laisse place la plupart du temps à un sentiment de culpabilité des agents. » (SPS, 2016)

## 6. Le surveillant, point nodal du fonctionnement de la prison

Ce qui transparaît de manière saillante d'une des interviews en particulier c'est l'importance de la communication dans ce métier, et ce, bien au-delà de la communication verbale ou manuscrite. La fluidité et la transparence dans la transmission de l'information impactent grandement le bon fonctionnement d'un pénitencier et par conséquent le travail du surveillant. Pour comprendre cela, il faut pouvoir apprécier la place qu'occupe le surveillant dans l'établissement pénitentiaire.

Si le métier de surveillant n'est pas gratifiant au premier abord, la tâche centrale qui est de priver des individus de leur liberté est en elle-même violente, le caractère indispensable de leur rôle et unique de leur positionnement vis-à-vis des détenus est véritablement source d'estime. Cette position bien particulière dans l'univers carcéral, c'est ce que nous avons voulu exprimer par la formule « le surveillant, point nodal ». Il est fondamentalement celui par qui toute information relative à la vie des détenus transit, qu'elle soit explicite ou non. De la manière dont cette information est reçue, interprétée et transmise, dépend en grande partie la qualité de l'établissement pénitencier et les conditions dans lesquelles il assure sa fonction.

### III. Interactions avec les détenus

#### A. Faire face

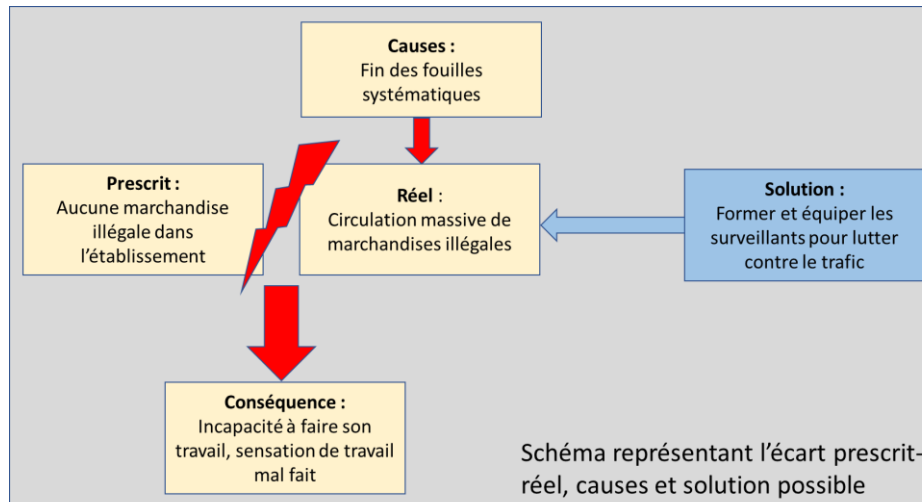
##### 1. Gérer le trafic

Depuis de la loi de 2009, les fouilles systématiques sont interdites pour tout détenu revenant de l'extérieur. Les détenus peuvent porter plainte contre les surveillants à la cours européenne des droits de l'Homme. Dès lors, les marchandises (téléphones, drogues, alcool, etc.) circulent abondamment en prison. Deux principales stratégies sont employées pour faire entrer ces denrées. La première consiste à envoyer des « paquets » au-dessus des murs d'enceinte. Ces derniers sont souvent ramassés par les surveillants. Sinon, le trafic passe par les parloirs. Certains détenus demandent à d'autres détenus qualifiés de plus « vulnérables » (influençables ou intimidables) de faire entrer de la marchandise par leur famille durant leurs parloirs.

Certains reportages mettent en scène des découvertes de téléphones dans les cellules y les stratégies des détenus pour y cacher leur téléphone portable. D'autres arrivent même à filmer des échanges entre prisonniers qui passent des fils par les fenêtres pour se transmettre des marchandises. Ces fils sont appelés « yoyo ».

Plusieurs surveillants ont fait état d'une réalité très différente. Par exemple, un surveillant a expliqué que « si on ne me demande pas d'aller fouiller les cellules, je n'y vais pas ». D'un côté, ils sont certains de trouver des téléphones et parfois de l'alcool ou de la drogue. Un autre surveillant fait part de son découragement face à ce qu'il considère comme une dérive laxiste depuis 2009. Pour lui, les valeurs d'ordre ne sont plus présentes. Il a raconté avoir découvert 7 kg de viande, 5 l d'alcool et 2,5 g de « shit » dans une seule cellule récemment. Le surveillant sait que le prisonnier passe la journée à jouer sur son téléphone ce qui entraîne un sentiment d'injustice pour les victimes.

Le syndicat SPS évoque lui le manque de moyens pour lutter efficacement contre le trafic en prison. Il dénonce un « manque de formation aux techniques d'enquête ainsi que sur des limites matérielles aussi dérisoires que le défaut de kit d'analyse, ou l'absence de formation au déblocage d'un téléphone portable ». Cette incapacité à accomplir correctement entraîne chez le surveillant une lassitude, un découragement et parfois un sentiment de colère face à ces lois et la société considérées comme responsables. Dans l'esprit du surveillant, une perte de valeur du prescrit s'opère.



## 2. Les confrontations (insultes, menaces, combats)

Tout d'abord, les insultes n'engendrent jamais de confrontation. Les surveillants prennent sur eux et finissent, au moins en apparence, par s'y habituer. Face à un détenu en colère, les surveillants doivent trouver les bons mots pour le calmer. Même s'ils sont plus nombreux, même s'ils maîtriseraient sans problème le détenus, les surveillants évitent à tout prix l'affrontement. Dans ce contexte, le choix des mots constitue un savoir-faire fondamental du surveillant. Il semble néanmoins que les surveillant soient affectés par les remarques des détenus comme le témoigne cet extrait de rapport du SPS : « ils [les surveillants] souffrent d'une politique permissive envers les détenus, incitant ces derniers à exercer un harcèlement permanent et destructeur sur les Surveillant(e)s. Ils souffrent des violences morales et physiques commises par les détenus. » Tous les surveillants affirment que les insultes font parties de leur quotidien.

Ensuite, les menaces sont à ignorer ou à prendre au sérieux selon leur intensité, leur fréquence et le contexte. Les surveillants portent plainte s'ils estiment, d'après leur expérience, si le détenu tente de les intimider ou est sérieux dans ses menaces. Les détenus ont beaucoup de fierté. Dans le cas où le détenu tente de tenir tête au surveillant par fierté, il est recadré avec calme.

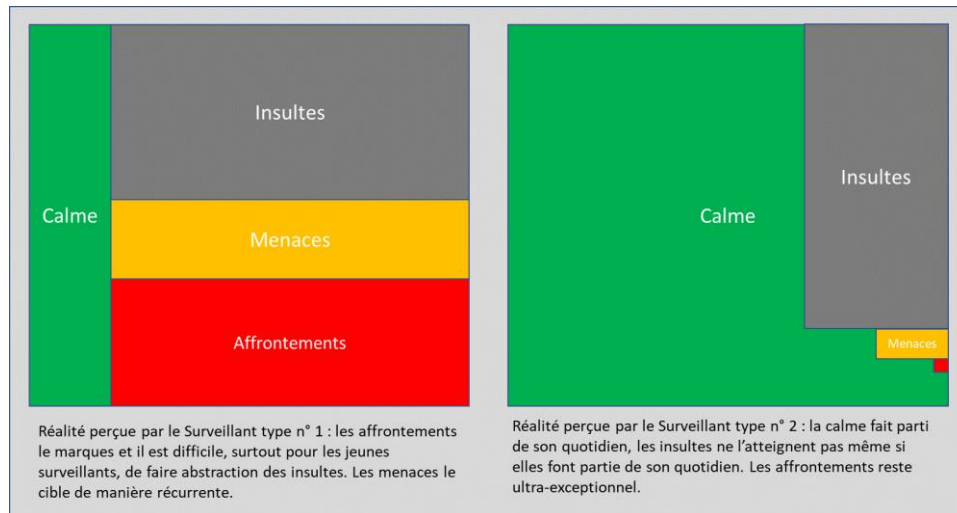
Un surveillant raconte que les rapports de force ont beaucoup évolués dans les pénitenciers ces vingt dernières années. Les prisonniers ont gagné en droit et le respect envers les surveillants s'est détérioré. Les surveillants ne sont pas vaincus lors d'affrontements, mais leur manque d'équipement entraîne bien souvent un déséquilibre face à certains « colosses de 2 mètres ». Un surveillant témoigne d'une agression qu'il a subi : « je ne faisais clairement pas le poids ». Il a reçu une dizaine de coups dans le visage avant que ses collègues ne puissent intervenir.

Certains surveillants demandent des armes de types « pistolet à impulsion électrique<sup>10</sup> », car ils n'ont rien pour se défendre face à une agression. Cependant, toute arme peut également être retournée

<sup>10</sup> Associé à la marque Taser.

contre le surveillant. En 1992, un surveillant vérifiant les barreaux des cellules avec une matraque c'est fait agresser, voler son arme et tué avec.

Les affrontements physiques restent des événements exceptionnels, environ un tous les huit ans, mais certains surveillants font état d'une augmentation des tensions. Certains surveillants restent traumatisés à vie par ces événements mais d'autres considèrent que cela ne représente qu'une trop faible partie de leurs activités pour être atteint. En effet, le métier du surveillant est parfois dépeint comme un affrontement constant. Or le métier de surveillant consiste à éviter l'affrontement et il y arrive la plupart du temps. Il est possible de représenter cette idée pour deux « surveillants types » :



Il faut néanmoins souligner que la réalité en soi peut dépendre des surveillants. Certains surveillants charismatiques ou physiquement impressionnants ne seront évidemment pas la cible privilégiée face à un jeune de vingt ans.

### 3. Vivre des expériences traumatisantes

Les représentants syndicaux SPS ont quelques chiffres pour mesurer les difficultés psychologiques des surveillants. Depuis le début de l'année, 8 surveillants pénitentiers se sont suicidés. 1/3 des surveillants n'a plus la capacité d'exercer son métier quand il arrive à la retraite (problèmes de thyroïde, problèmes cardiaques, hypertension, etc.) Un appel est fait de tous les surveillants le matin, signe de la peur de certains d'aller travailler. Tous les surveillants ont connu des expériences marquantes et, même si elles ne font souvent pas partie de leur quotidien, ils restent marqués à vie. Certaines expériences occultent tous les aspects potentiellement positifs du métier. Par exemple, à la question « Qu'est-ce qui vous plaît dans votre métier ? » la première réponse a été « rien du tout ». Les surveillants revivent leurs expériences lorsqu'ils les racontent, elles font partie de leur métier : « 75% du temps se passe bien, 25% se passe mal, mais ce sont ces 25% qui marquent. »

Six expériences violentes nous ont été racontées par trois surveillants différents. La première est une prise d'otage d'un collègue (avec une arme faite d'une lame de rasoir). Ensuite une évasion et

des coups de feu tirés à 7h du matin qui résonnent encore dans la tête du surveillant. Une autre expérience traumatisante est le suicide d'un collègue de 25 ans. Une autre expérience marquante a été la découverte de la maison d'arrêt de la Santé à Paris, où « les rats étaient gros comme des chats ». Puis un surveillant qui s'est fait agresser sans raison par un détenu, un jour comme les autres. La dernière est l'agression d'une collègue et amie surveillante, décrite comme exemplaire, à son domicile, par des individus envoyés par un ancien détenu.

Face à ces expériences le surveillant doit se protéger. Certains restent traumatisés à vie et ne peuvent plus exercer leur métier, comme le collègue pris en otage qui est ensuite allé travailler dans les bureaux du pénitencier. Pour éviter la dépression ou le traumatisme, il doit aller de l'avant trouver une motivation. Pour certains, l'argent et le statut sont les principales raisons de leur engagement. Pour d'autres, il y a un sentiment de fierté à être un soutien aux détenus dans leur quotidien.

## B. Le lien humain

### 1. Entre autorité et tranquillité

Tout d'abord, il est important de souligner l'hétérogénéité de la population carcérale. Certains sont incarcérés pour de petits délits récurrents, d'autres pour des meurtres et une part importante des détenues souffrent de problèmes psychologiques et de difficultés dans leurs interactions sociales. Les surveillants soulignent que certains détenus sont « torturés mentalement ». Certains devraient être en hôpital psychiatrique mais le coût de ce type de prise en charge et le manque de place aboutie à des détenus aux troubles psychiatriques dans les pénitenciers « normaux ». Le surveillant doit gérer une tension.

En passant sa vie avec les détenus, il doit maintenir une sécurité stricte ainsi que le respect de l'autorité et des lois, tout en instaurant un climat détendu et de confiance. Le surveillant associe néanmoins « confiance » et « méfiance ». Le SPS parle des « spéciaux qui connaissent des troubles mentaux, les dangereux, les toxicomanes, qui ne respectent aucune règle et qui sont imprévisibles. » Les relations entre surveillants et détenus ne sont pas bonnes ou mauvaises. La base, c'est le respect. Tous les surveillants tentent, souvent avec succès, d'imposer cette relation. Mais « c'est toujours sur le fil du rasoir, chaque situation est différente ».

Pour maintenir la bonne ambiance, les surveillants peuvent parfois autoriser les prisonniers à prendre la nourriture en plus s'il y en reste, ou autoriser une deuxième douche. Certains surveillants arrivent ainsi à avoir leur étage calme.

### 2. Gérer la distance avec le détenu

Les surveillants expliquent qu'ils font partie du quotidien des détenus : « on vit avec eux, on fait partie de leur vie ». Mais les surveillants évoquent plus difficilement la réciprocité. Il existe tout un spectre de perception du détenu pour le surveillant qui se concrétisent dans une posture à l'égard des détenus.

	Le surveillant « distant »	Le surveillant « respectueux »	Le surveillant « bienveillant »
Posture	Dégouté par l'indigence des détenus	Relation cordiale avec les détenus	Soutien quotidien des détenus
empathie	Peu empathique	Réservé à l'égard de son empathie	Empathique
Rapport	Opposition	Autorité	Humanité

Ce tableau met en lumière des nuances entre les surveillants. Ces derniers ont de nombreux points communs dans leurs relations avec les détenus. Par exemple, il n'y a pas d'amitié entre surveillant et détenu. C'est un principe que tous les surveillants respectent. Une expression employée est « on ne fricote pas avec les bandits ». Dans les faits, tous les surveillants respectent les détenus, mais ne les considère pas comme des humains égaux. Cette situation n'empêche pas les surveillants de « discuter avec des détenus comme avec des gens normaux ».

Une méthode originale mais récurrente pour prendre de la distance avec le détenu est l'appel à la société. En effet, les surveillants se représentent systématiquement le détenu comme l'incarnation de la société. Si le détenu est violent, c'est que la société est aussi violente. Ainsi, le détenu n'est pas un être humain à part entière. Il est également déresponsabilisé. Il n'est qu'un symptôme d'une société malade. Mais le parallèle est à double sens : les détenus sont le reflet de la société, mais une majeure partie la société à laquelle les surveillants sont confrontés est composée de détenus. Ils ont ainsi souvent une image assez sombre de la vie à l'extérieure du pénitencier.

Tous les surveillants, qu'ils le reconnaissent explicitement ou non, sont en réalité empathiques des détenus. Le rejet de l'empathie est plutôt dans un objectif performatif. S'ils ne reconnaissent pas être empathiques, ils finiront par ne pas l'être. L'affirmation « l'empathie, je n'en ai rien à foutre » ressemble plus à une dénégation. Avec l'expérience tous les surveillants comprennent le détenu, excepté les cas les plus instables. Ils savent reconnaître en un coup d'œil si un détenu va mal. Les surveillants reconnaissent que leurs années de travail ont forgées leur humanité. Ils ont également la tâche de prendre soin des détenus les plus vulnérables, notamment en les changeant de cellules s'ils subissent des maltraitances (parfois difficile à repérer) ou en les isolant.

Les surveillants témoignent que découvrir un détenu qui s'est suicidé est toujours marquant. Ça leur est arrivé et ça leur arrivera de nouveau. Ils tentent juste vainement de s'en protéger. En effet, la protection de soi constitue une activité majeure du surveillant.



### C. Surveiller

Certains surveillants sont insatisfaits de l'appellation « surveiller » pour décrire leur activité. Ils défendent, que le surveillant fait beaucoup plus que surveiller. Il est psychologue, organisateur de vie et responsable de la sécurité. Cette critique vient certainement de la vision restreinte accordée au sens de « surveiller ». Si surveiller se résume à observer, il s'agit effectivement d'une vision réductrice.

Comme évoqué précédemment, le métier de surveillant consiste principalement à communiquer, coordonner et gérer les détenus entre eux ou avec les autres structures humaines et matérielles. Mais par des événements marquants et l'expérience, le surveillant va développer la capacité de vigilance. Il s'agit d'une vigilance active en constante auto-régulation, selon le détenu et le contexte et selon ses propres actions.

Cette « vigilance » particulière se rapproche plutôt du terme « surveillance », mais dont il faudrait élargir le sens. Il ne s'agit pas simplement de regarder passivement les détenus pour agir au plus vite et au plus efficacement en cas de problème, comme le ferait un surveillant derrière une caméra. En réalité, surveiller c'est agir constamment pour obtenir la meilleure relation, la meilleure atmosphère de détention. Le surveillant passe son temps à adapter sa manière d'être pour surveiller au mieux. Toute cette énergie de la surveillance naît de la peur. Le surveillant va transformer sa peur, dans un univers agressif, en force de prévention. Et pour cela, il surveille. Surveiller ce n'est pas simplement vérifier que le détenu est en vie le matin. Surveiller c'est voir en un coup d'œil à chaque interaction s'il va bien.

Le détenu doit aussi se sentir surveillé. D'une part il doit se sentir observé. La difficulté est qu'il se sente observé uniquement lors de ses mauvaises actions, sinon l'action de surveillance devient intrusive et crée des tensions. D'autre part, il doit sentir qu'il existe, que quelqu'un sait comment il va, lui donne de l'existence par une simple discussion.

Il faut également souligner que la personne la plus surveillé dans un pénitencier, c'est le surveillant. Quand il est seul dans son couloir, avec 50 détenus à gérer, il y a 50 personnes qui le surveillent. Et les détenus discutent entre eux. Par exemple, il est impossible pour le surveillant d'accorder un traitement de faveur injustifié à un détenu plutôt qu'à un autre. Cette surveillance a néanmoins des objectifs très différents. Certains détenus s'en servent pour embêter le surveillant. Par exemple, un jour avec beaucoup de travail, le détenu va appeler les surveillants plusieurs fois de suite pour lui faire perdre du temps. Pour gérer ce genre de désagrément et réinstaurer les rôles de surveillant et de détenu, le surveillant expérimenté sait agir. Tout d'abord, il identifie si le détenu cherche effectivement à le déranger dans son travail. Il doit ensuite le recadrer sans créer de tension. Ainsi, même s'il y a une observation symétrique entre surveillants et détenus, la surveillance, qui implique la maîtrise de l'action, doit toujours rester asymétrique.

## IV. Vivre avec le métier de surveillant

### A. Défendre son statut

Les surveillants s'accordent pour dire que leur métier n'est pas assez reconnu par la société. Il est représenté dans les médias mais mal représenté selon eux. En effet, les articles de journaux sont souvent à charge du surveillant ou dans une représentation du pénitencier comme un milieu-ultra violent dans lequel le surveillant est en conflit permanent avec les détenus. Dans les deux cas, le surveillant n'y voit pas la réalité de son travail.

Les surveillants souhaitent être reconnu comme ce qu'ils sont officiellement. Par exemple, le *Courrier Picard* a employé au moins deux fois le terme « matons » dans ses articles pour qualifier les surveillants pénitentiaires. Les surveillants se sentent dévalorisés par la presse. De même, dans un de ces articles sont évoqués des surveillants qui trafiquaient avec des détenus. Or cette présentation donne l'image que tous les surveillants sont mauvais. Les surveillants s'accordent à dire qu'il y a toujours, dans tous les métiers des personnes mauvaises... « qu'ils dégagent ».

Par conséquent, les surveillants sont attentifs aux propositions que leur font les médias pour faire un article. Par exemple, un surveillant a refusé d'intervenir sur le plateau de *Touche pas à mon poste* car il ne veut pas de buzz. Il veut parler à des personnes qui connaissent l'univers carcéral ou qui sont dans une démarche dépourvue de préjugés.

Ils souhaitent donc une reconnaissance de leur métier dans sa complexité, une meilleure mise en lumière des bons surveillants. Certains surveillants souhaitent une amélioration officielle de leur statut et de leur rémunération. Par exemple, le SPS demande que le travail des surveillants soit rattaché au ministère de l'intérieur. Le syndicat compare souvent le métier de surveillant à celui de policier. Par exemple, ils revendiquent le même salaire et souhaitent changer le nom de « surveillant pénitentiaire » en « policier pénitentiaire » (cette revendication n'est toutefois pas partagée par tous). En effet, certains surveillants constatent le manque de reconnaissance de la société à l'égard de leur métier par rapport aux policiers ou aux gendarmes (qui n'ont déjà pas très bonne presse ces temps-ci).

Cependant, il semble que le métier de policier et de surveillant ne puisse pas être comparable sur le plan de la reconnaissance du fait de la différence de structures dans lesquelles chacune de ces professions opèrent. Peu d'informations filtrent des pénitenciers qui sont bien souvent fantasmés. Les surveillants ne sont jamais vus lors de leur travail. Ils ne pourront ainsi jamais obtenir la même reconnaissance que les policiers. Ainsi, le métier de surveillant est peu reconnu en partie à cause de la fonction de la structure dans laquelle il travaille.

## B. Collègues

À première vue, le collectif des surveillants semble être un élément fondamental du métier de surveillant. En effet, les surveillants doivent être coordonnés et communiquer efficacement dans leurs activités quotidiennes. Les surveillants doivent également faire bloc, pour maîtriser un détenu par exemple. Ils affrontent également les événements marquant ensemble, comme une prise d'otage. Il existe incontestablement une entraide entre collègues. Cependant, il ne faut pas considérer le collectif de surveillants comme un bloc uni et identique dans tous les pénitenciers.

La singularité des surveillants se retrouve dans les collectifs. Par exemple lors de la prise d'otage. Les détenus ont pu être maîtrisés car un surveillant pratiquant les sports de combat a pu lui infliger un coup de pied retourné. Les compétences et la mentalité de chacun structure les rapports entre collègues et avec les détenus. Par exemple, il est mal vu d'être un surveillant qui rend trop et trop facilement service aux détenus. De plus, travailler ensemble dans le contexte carcéral n'engendre pas systématiquement de bonnes relations. Elles ne sont pas non plus mauvaises mais peuvent être distantes et cordiales. Les surveillants affirment qu'ils préfèrent discuter avec certains détenus plutôt que certains collègues.

La majorité des surveillants ont des collègues qui sont également de très bons amis. Cependant, certains surveillants préfèrent séparer complètement le travail de la vie personnel et ont un lien purement professionnel. Pour ces surveillants dont le travail est parfois vécu comme extrêmement difficile, la limite entre le privé et le professionnel permet de se protéger, de penser à autre chose.

« C'est important que la porte de la prison se ferme derrière nous le soir. »

### C. Hiérarchie

Le rapport à la hiérarchie est l'obéissance, ce qui est nécessaire au bon fonctionnement du pénitencier. Les surveillants respectent les ordres à la lettre mais soulignent souvent que la hiérarchie connaît très mal leur métier et ne cherche pas à les comprendre. En cas de suicide de surveillant, la responsabilité n'est jamais portée sur la direction, même si le surveillant se suicide en tenue de travail.

La distance physique entre le surveillant et le supérieur peut parfois créer chez le surveillant un ressentiment à l'égard de la hiérarchie : « Les cadres et la hiérarchie nous cassent les couilles. Ils sont plus loin du terrain, ils ne sont pas forcément conscients de tout ce qui s'y passe. Ils sortent souvent pour *gueuler* quand ça ne va pas. »

Cette incompréhension du métier de surveillant vient de la différence de cadre de travail. Les surveillants affirment que leur métier ne peut être compris que par les autres surveillants. Le contact permanent avec les détenus est l'aspect le plus compliqué à comprendre. Par exemple, quand un supérieur envoie un nouveau détenu dans une aile du bâtiment où il ne reste plus de place, le surveillant doit trouver un autre détenu avec lequel l'installer, parfois dans une cellule déjà surpeuplée. Le surveillant va donc devoir gérer une situation particulièrement délicate tandis que, pour la hiérarchie, il s'agit simplement d'un détenu de plus. Il existe ainsi un écart entre l'approche du gestionnaire qui considère les détenus comme des unités et le surveillant qui doit s'occuper d'un humain parfois angoissé, parfois en colère et qui tente d'exister malgré sa détention.

Certains syndicalistes regrettent que d'autres syndicats soient trop complaisants avec leurs revendications. Ils vont également plus loin dans leur critique de l'administration :

« Ils [les surveillants] souffrent, d'une hiérarchie bien huilée... et bien engraisée... qui n'hésite pas à harceler les Surveillant(e)s, à les intimider. Ils souffrent d'une hiérarchie qui a la mainmise syndicale... Ils souffrent des injonctions contradictoires qui favorisent les rapports conflictuels avec les détenus. Ils souffrent de l'absence de soutien, et d'être ainsi livrés à eux-seuls. »

Ainsi, les surveillants perçoivent bien souvent leur hiérarchie comme une source de prescription et non comme un soutien.

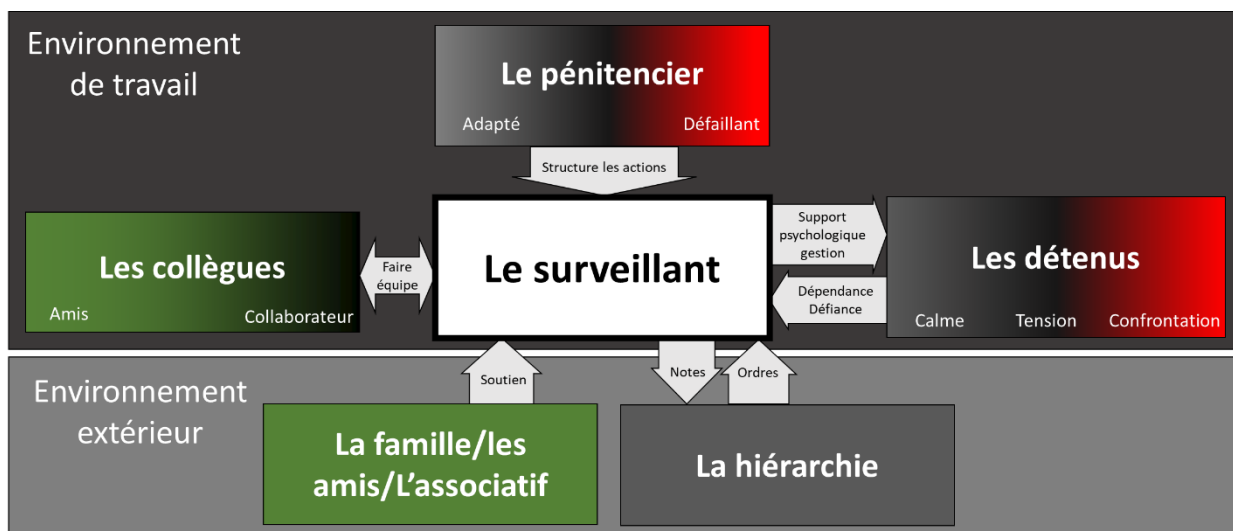
## D. Amis et famille

Les amis et la famille sont des supports cruciaux pour le surveillant. Ces temps pour se retrouver en dehors du travail sont souvent courts et désordonnés. Ces moments sont souvent consacrés au repos et à la vie sociale. Les surveillants sont toujours impactés au-delà de leur travail et leur quotidien se fait sentir sur la vie de famille. Elle est souvent un soutien pour faire face au quotidien et aux événements traumatisants. Les surveillants parlent de tout leur quotidien sans auto-censure à leurs proches pour extérioriser.

Cependant, les surveillants cachent parfois leurs agressions à leurs jeunes enfants : « Papa a des bleus sur le visage car il a glissé dans les escaliers du travail ». Ils peuvent également demander à leurs enfants de ne pas trop parler du métier de leur père ou de leur mère à l'école car trop mal connu de la société et souvent mal vu.

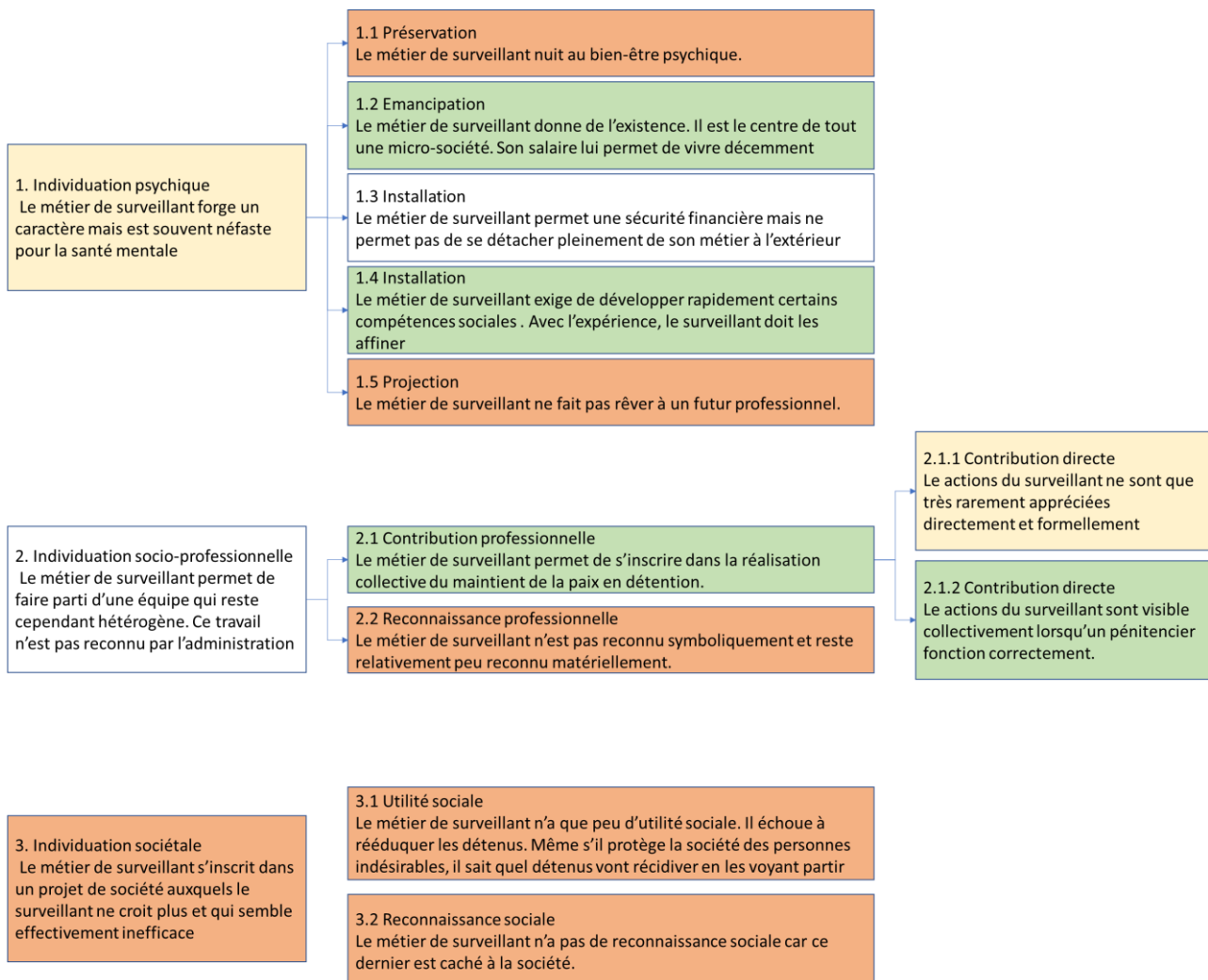
Les surveillants cherchent une coupure, pour s'évader complètement de leur travail. Ainsi, certains évitent de voir des collègues après le travail. La vie associative est importante pour garder un lien fort avec l'extérieur, penser à autre chose. La tentative de se couper du pénitencier n'est jamais entièrement satisfaisante car le surveillant y pense toujours.

Les interactions entre les acteurs et les techniques gravitantes autour du surveillant peuvent être simplifiées et synthétisées par le schéma suivant :



### E. S'individuer

Dans son travail, le surveillant doit se protéger, se remettre en cause, surmonter des obstacles, gagne en expérience et, de manière générale, se transformer. Son métier participe ainsi à son individuation : il influence ce qu'il est, en dehors de tout contexte particulier. Le processus d'individuation en milieu pénitencier est à la fois néfaste et bénéfique pour le surveillant. Il peut être synthétisé par ce diagramme FAST des fonctions du travailler :



## Conclusion

Cette étude sur le métier de surveillant pénitentiaire permet de mieux approcher la réalité de leur quotidien. Il est important de souligner la différence entre centre de détention, où l'ambiance du pénitencier est moins tendue que dans les maisons d'arrêts souvent surpeuplées. Après avoir présenté brièvement le métier de surveillant, l'étude s'est portée sur le rôle et la fonction du surveillant. Son travail est intrinsèquement lié aux structures matérielles, dont le pénitencier, ses infrastructures et les équipements du surveillant. De plus, le surveillant se révèle être un point nodal dans une micro-société. Toutes les informations passent par lui. Ainsi, son métier consiste principalement en une gestion des détenus, de leur emploi du temps et de leurs difficultés matérielles. A cette activité s'ajoute une importante dimension humaine. Le surveillant est aussi un psychologue et fait partie de la vie des détenus.

Ensuite, le rapport s'est concentré sur les interactions avec les détenus. Les surveillants ont de grandes difficultés à endiguer l'entrée illégale de marchandises dans le pénitencier ainsi que le trafic. Ils doivent également faire face, parfois confronter un détenu qui profère des menaces et ne pas craindre l'affrontement. Mais le lien avec le détenu est humain. Pour rester professionnel dans un contexte où le surveillant passe des années aux côtés de détenus, il doit gérer la distance émotionnelle. Toujours sur le fil, le surveillant lutte constamment pour éviter au maximum les tensions. Ainsi, la surveillance ne doit pas être prise en sens de l'observation mais de l'action permanente.

Dans une dernière partie, l'étude analyse les conséquences du métier de surveillant et les interactions avec les détenus sur ses relations avec ses collègues, ses amis, sa famille et sa hiérarchie ainsi que la défense de son statut. Il en ressort que le surveillant est pris entre des prescriptions, des soutiens potentiels, des sources de tensions et ce, dans la structure particulière qu'est le pénitencier. Il doit également défendre son statut dans une société qui ne reconnaît que très partiellement sa fonction et sa valeur.

Aujourd'hui, la surpopulation carcérale, le manque de moyen et le manque de protections (réglementaires et matérielles) sont les principaux facteurs de difficultés du métier de surveillant. Un surveillant témoigne : « si j'avais 25 détenus à gérer, j'irais au travail au sifflant ». Ainsi l'avenir du surveillant peut prendre deux chemins. Le plus sombre serait l'augmentation de la population carcérale sans nouveaux moyens. Les tensions seraient alors exacerbées ce qui pourrait malheureusement se traduire par une augmentation des suicides et des arrêts de travail. L'autre solution serait l'augmentation des moyens humains et matériels ce qui permettrait d'une part, que le surveillant bénéficie d'un contexte de travail plus apaisé et d'autre part de donner une vie décente au détenu et de faciliter sa réinsertion comme cela se fait aujourd'hui dans les pays nordiques.

## Bibliographie

**BFM TV. 2021.** Prison sous haute tension. [En ligne] 14 avril 2021. <https://www.youtube.com/watch?v=EoGARLcu44Q>.

**Bionda, Santine et Tenaillon, Stéphanie. 2018.** *Les chiffres clés de l'administration pénitentiaire au premier janvier 2018*. s.l. : Direction de l'administration pénitentiaire - Ministère de la Justice, 2018. 1291-4630.

**BRUT. 2018.** Le cri d'alarme d'un surveillant de prison. [En ligne] 5 octobre 2018. <https://www.youtube.com/watch?v=H-e-FYIVI6Y>.

**BRUT. 2021.** Un jour avec un surveillant pénitentiaire. [En ligne] 16 décembre 2021. <https://www.youtube.com/watch?v=CIC5N7dKFak>.

**Cornuau, Frédérique et Juillard, Marianne. 2021.** *Infostat Justice n°183 - Mesurer et comprendre les déterminants de la récidive des sortants de prison*. s.l. : Service statistique ministériel de la justice, 2021.

**Cros, Didier. 2010.** *Sous surveillance*. 2010.

**Direction de l'Administration Pénitentiaire. 2022.** *Mesure de l'incarcération - Chiffres clés au 1er mai 2022*. 2022.

**Hazan, Adeline. 2017.** *Le personnel des lieux de privation de liberté*. Contrôleur général des lieux de privation de liberté. s.l. : Dalloz, 2017. ISBN 978-2-247-17252-8.

**Investigations et Enquêtes. 2021.** Menace terroriste : plongée au coeur de nos prisons. [En ligne] 15 juin 2021. <https://www.youtube.com/watch?v=zMssa1rafil>.

**Ministère de la Justice. 2021.** Nouveau concours de surveillant pénitentiaire. *Métiers de la Justice*. [En ligne] 22 03 2021. [Citation : 19 05 2022.] <http://www.metiers.justice.gouv.fr/surveillant-penitentiaire-12629/nouveau-concours-de-surveillant-penitentiaire-33837.html>.

**Soula, Laurence. 2021.** *Le parcours historique du métier de surveillant de prison : entre archaïsmes et modernité ?* s.l. : Criminocorpus, 2021.

**SPS. 2016.** *Revendications statutaires - Évolutions statutaires des surveillants pénitentiaires indispensables à l'évolution de leur missions*. 2016.

**SPS. S.P.S - Indépendant, Autonome et 100% Surveillant(e)s.** *Syndicat Pénitentiaire des Surveillants*. [En ligne] <http://www.sps-penitentiaire.fr/#page1>.